

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 06958 Numéro SIREN : 490 864 790 Nom ou dénomination : Groupe BatiSanté
--

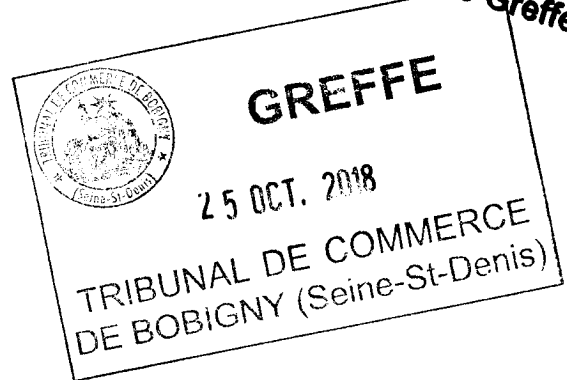
Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt 22846

VACHON ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

22846

Exemplaire Greffe



Groupe Batisanté
(Anciennement B.A.I.)
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

VACHON ET ASSOCIES

54, rue de Clichy
75009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

**Groupe Batisanté
(Anciennement B.A.I.)**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Groupe Batisanté,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Batisanté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation, augmentée des mali de fusion affectés, est inférieure à la valeur comptable. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier l'approche et les données utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation ainsi que les dépréciations éventuelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux factures clients émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu, prévues par l'article D. 441-4 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 26 avril 2018

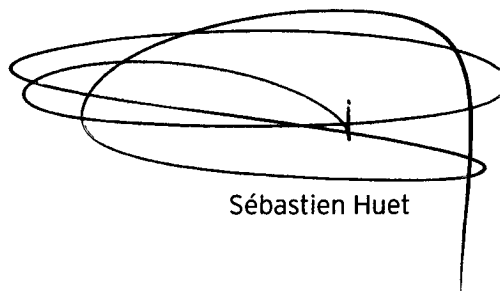
Les Commissaires aux Comptes

VACHON ET ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a wavy line on the right.

Bertrand Vachon

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring several overlapping loops and a vertical line on the right side.

Sébastien Huet

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 365 699	1 926 869	438 830		438 830	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 485 360		1 485 360		1 485 360	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	121 503	95 496	26 006	12 039	13 967	116.01
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 081 117	1 308 328	772 789	9 525	763 263	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50 198 032	31 312 487	18 885 545	58 926 836	40 041 291	67.95
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	63 916 862		63 916 862	93 528	63 823 334	NS
	Total II	120 168 572	34 643 180	85 525 393	59 041 929	26 483 464	44.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	78 342		78 342	10 162	68 180	670.93
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 627 643		5 627 643		5 627 643	
	Autres créances	7 121 558		7 121 558	63 018 259	55 896 701	88.70
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	10 436		10 436		10 436	
	Disponibilités	1 896 521		1 896 521	1 765 495	131 027	7.42
	Charges constatées d'avance (3)	427 162		427 162	135 824	291 338	214.50
	Total III	15 161 662		15 161 662	64 929 739	49 768 077	76.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		135 330 234	34 643 180	100 687 054	123 971 668	23 284 614	18.78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

63 719 480

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 21 003 542)	21 003 542	20 858 987	144 555	0.69
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 002	15 002		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 085 899		2 085 899	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		4 615 090	4 615 090	100.00
	Autres réserves				
	Report à nouveau	31 699 109		31 699 109	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 617 363	29 314 473	53 931 836	183.98
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	85 492		85 492	
	Total I	30 271 681	54 803 552	24 531 871	44.76
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	100 000		100 000	
	Provisions pour charges	59 094	363 998	304 904	83.77
	Total III	159 094	363 998	204 904	56.29
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	16 349 483	15 773 742	575 742	3.65
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	45 953 957	51 000 000	5 046 043	9.89
	Concours bancaires courants	157	64	92	143.91
	Emprunts et dettes financières diverses	3 904 924	637 259	3 267 666	512.77
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	845 024	282 230	562 794	199.41
	Dettes fiscales et sociales	2 979 102	669 010	2 310 092	345.30
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150 494		150 494	
	Autres dettes	73 139	441 814	368 675	83.45
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	70 256 280	68 804 119	1 452 161	2.11
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 687 054	123 971 668	23 284 614	18.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

40 185 990

5 148 714

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	18 971 227		18 971 227	4 278 325		14 692 902	343.43
Chiffre d'affaires NET	18 971 227		18 971 227	4 278 325		14 692 902	343.43
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			4 113	10 560		6 447	61.05
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			61 517	42 023		19 494	46.39
Autres produits			1 564 491	30 194		1 534 297	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			20 601 349	4 361 103		16 240 246	372.39
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 123 181	4 277 404		845 777	19.77
Impôts, taxes et versements assimilés			357 771	43 459		314 312	723.24
Salaires et traitements			5 829 149	1 837 091		3 992 059	217.30
Charges sociales			2 750 212	834 104		1 916 109	229.72
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			556 111	7 287		548 825	NS
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			672	7		665	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			14 617 096	6 999 350		7 617 746	108.84
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 984 252	2 638 248		8 622 500	326.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	3 930 877		124 869		3 806 009	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			510 255		510 255	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)	55 252		985		54 268	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			65 399 630		65 399 630	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 986 129		66 035 739		62 049 610	93.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 312 487		28 401 611		2 910 876	10.25
Intérêts et charges assimilées (4)	2 647 610		2 827 531		179 920	6.36
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	33 960 097		31 229 141		2 730 956	8.74
2. Résultat financier (V-VI)	29 973 968		34 806 598		64 780 566	186.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	23 989 715		32 168 350		56 158 066	174.58
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 292		355 462		353 170	99.36
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	420 698		218 000		202 698	92.98
Total VII	422 990		573 462		150 472	26.24
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	193 610		54 012		139 598	258.46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 003		5 671 590		5 664 587	99.88
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	162 043		113 998		48 045	42.15
Total VIII	362 656		5 839 600		5 476 944	93.79
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	60 334		5 266 138		5 326 472	101.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	687 981		2 412 261		3 100 242	128.52
Total des produits (I+III+V+VII)	25 010 468		70 970 304		45 959 836	64.76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	49 627 831		41 655 831		7 972 000	19.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	24 617 363		29 314 473		53 931 836	183.98

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 645 514

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 581 821 635 124

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 607 071 1 066 034

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 687 054.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 18 971 227.21 Euros et dégagant un déficit de 24 617 362.88-Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société GROUPE BATISANTE SAS, holding consolidante et intégrante du Groupe a procédé aux opérations suivantes :

Restructurations

- Transmission universelle du patrimoine de T2C à Batisanté Holding

La transmission universelle du patrimoine de T2C, décidée par son associé unique, Batisanté Holding, le 5 décembre 2016, a été constatée le 6 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers.

- Transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding à BAI

La transmission universelle du patrimoine de Batisanté Holding décidée par son associé unique, BAI, le 6 décembre 2016, a été constatée le 9 janvier 2017, à l'issue du délai d'opposition des créanciers. BAI est devenue ainsi l'associée unique des filiales de Batisanté Holding.

Nantissement des actions des filiales détenues par la société BAI au profit du pool bancaire :

A la suite de la réalisation au sein du Groupe de différentes opérations de fusion-absorptions et de dissolution sans liquidation par transmissions universelles de patrimoines, et notamment de la fusion-absorption par la société BAI le 9 janvier 2017 de la société Batisanté Holding dont les actions avaient été nanties le 31 mars 2016, le pool bancaire a demandé à la société BAI, afin de garantir le remboursement du prêt senior ci-dessus mentionné d'un montant de 51.000.000 d'euros, de constituer à leur profit les sûretés suivantes le 9 janvier 2017 :

- Nantissement de la totalité des titres détenus par BAI dans le capital des 10 filiales existantes à cette date,
- Convention de cession de créances professionnelles portant sur les créances intragroupe que BAI détient au titre de contrats de prestations de service intra-groupe (Cession Dailly),
- Nantissement de diverses créances.

Le 12 mai 2017, la Société a nanti au profit du pool bancaire les actions des sociétés ABSA Holding, ABSA et SAMOA acquises le 16 janvier 2017.

Le Groupe ABSA :

- Acquisition du groupe ABSA le 16 janvier 2017 :

BAI a conclu le 23 décembre 2016 avec Mr Patrick Hamon et la société PMH Operative Companie un contrat de cession d'actions sous conditions suspensives, moyennant un prix de 5,8 M€ et portant sur l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote du groupe formé par les sociétés Absa Holding, Absa SAS, Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Les conditions suspensives ayant été levées le 9 janvier 2017, les cessions ont été réalisées le 16 janvier 2017 ainsi qu'il suit :

- Acquisition de 100 % du capital de la société Absa Holding, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Bobigny sous le numéro 488 896 887.

Cette société a pour activité : le management financier, commercial, social de ses sociétés filiales dans le domaine de l'hygiène des bâtiments et la mise à disposition de personnel.

La société Absa Holding était propriétaire à hauteur de 100 % du capital de la société :

- Absa Contrôle Technique Immobilier Ile de France, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sousle numéro 391 813 102.

Cette société a pour activité : les audits antiparasitaires des xylophages et autres nuisibles, ainsi que de la légionellose, les diagnostics des immeubles en matière d'amiante, de plomb et de réseaux gaz, les audits de sécurité des piscines, les prestations de métrage Loi Carrez, plus généralement tous diagnostics et audits de l'habitat. L'entretien et la vérification du bon état de fonctionnement des colonnes sèches et des systèmes d'incendie dans tous types d'immeuble, achat et vente de matériel d'assainissement.

- Acquisition de 50 % du capital de la société Absa SAS, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sousle numéro 325. 062.578.

Cette société a pour activité : la désinfection, la lutte antiparasitaire, la location de matériel et de personnel de nettoyage, l'enlèvement des déchets.

La société Absa Holding détenait 50 % du capital et des droits de vote de la société Absa SAS.

- Acquisition de 70 % du capital de la société SAMOA, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis 209-217 avenue de la République - Parc de la Croisée - 93800 Epinay sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sousle numéro 492 247 960.

Cette société a pour activité : Toutes prestations de nettoyage, d'entretien et d'installation et/ou vente de systèmes de ventilation mécanique contrôlée sanitaire, ou gaz, de traitement de l'air et de désenfumage des immeubles, et plus généralement, des canalisations de toutes natures, toutes prestations d'entretien, réparation ou d'installation de canalisations d'eau ou de gaz, de robinetterie et de plomberie.

La société Absa Holding détenait 30 % du capital et des droits de vote de la société SAMOA.

- Transmission universelle du patrimoine de ABSA HOLDING à Groupe BatiSanté

La société Groupe BatiSanté, associée unique d'ABSA HOLDING, a décidé le 26 juillet 2017 de dissoudre la société sans liquidation par transmission universelle du patrimoine d'ABSA HOLDING à Groupe BatiSanté. A l'issue du délai d'opposition des créanciers, la transmission universelle du patrimoine a été constatée le 30 septembre 2017.

En conséquence de cette transmission universelle de patrimoine, la société Groupe BatiSanté est devenue associée unique des sociétés ABSA, ABSA Contrôle Technique Immobilier Ile de France et SAMOA.

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 avril 2017 :

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 avril 2017, les associés ont décidé :

- de renouveler les mandats des membres du Comité de Surveillance de M. Etienne Haubold, M. Didier Lefevre et de M. Guillaume Claire, et de nommer Mme Samantha Schwartz en remplacement de M. Tristan Parisot, pour une durée de cinq exercices, soit lors de l'assemblée à tenir en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- de changer la dénomination sociale de B.A.I. en "Groupe BatiSanté".

Attribution des AGADP :

Dans le contexte des opérations de refinancement et de recapitalisation du Groupe, l'associé unique de B.A.I. a décidé lors de la réunion de Closing du 31 mars 2016, d'autoriser le président de B.A.I. à procéder à l'émission puis à l'attribution définitive de 150.000 actions gratuites de préférence (les « AGADP ») au profit de certains mandataires sociaux et des principaux cadres-clés du Groupe (les « Bénéficiaires »), conformément aux termes et conditions d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le Président a, par décisions du même jour, fixé les modalités d'attribution des actions gratuites de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

préférence, dont la durée de la période d'acquisition établie à 12 mois, et à procédé à l'attribution de 150.000 actions gratuites de préférence.

Les Bénéficiaires, informés de ladite attribution par une lettre en date du 31 mars 2016, ont chacun remis au Président un formulaire au terme duquel ils acceptaient de se voir attribuer un certain nombre d'AGADP.

Le plan d'attribution gratuite des actions de préférence a décidé :

- que la période d'acquisition débute à la date d'attribution des AGADP et expirerait le dernier jour (inclus) d'une période d'un (1) an à compter de la date d'attribution. Les AGADP ayant été attribués le 31 mars 2016, la fin de la période d'acquisition est fixée au 31 mars 2017.
- qu'à l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution; à savoir, être lié à la société ou à l'une de ses filiales en qualité de salarié ou mandataire social, et sous réserve de la signature du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, par les bénéficiaires, ces derniers deviendraient propriétaires des actions issues des AGADP et donc associés de la Société par l'inscription de l'attribution définitive dans les registres de la Société.
- que la livraison des actions acquises interviendra dès le premier jour ouvré suivant le jour de la réception par le Président du pacte d'associés et/ou de la promesse de cession et/ou de l'avenant à la promesse de cession, selon le cas, dûment signés par les bénéficiaires et sera constatée par une décision du Président.

Par décisions en date du 19 avril 2017, le Président a décidé, après avoir constaté que toutes les conditions étaient remplies et qu'un des salariés bénéficiaire de 5.445 AGADP ne remplissait plus les conditions :

- d'augmenter le capital social de 144.555 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le poste Report à Nouveau,
- d'émettre et d'attribuer 144.555 actions nouvelles par attribution définitive des 144.555 AGADP,

Comité de Surveillance du 19 avril 2017 :

Les membres du Comité de Surveillance ont décidé de renouveler M. Etienne Haubold dans son mandat de Président du Comité de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Comité de Surveillance.

Dons ouvrant droit à crédit d'impôt

En date du 02/01/2017 et du 16/10/2016, la société a effectué deux dons en numéraire au profit de l'union sportive de RIS ORANGIS (section Cyclisme), association reconnue d'intérêt général. Ces dons représentent un total de 1.300€ versés par chèques.

Acquisition d'AP3D :

La société Groupe BatiSanté a procédé le 20 décembre 2017 à l'acquisition, moyennant le prix de 1.819.914 euros, de 100 % des actions composant le capital social de la société AP3D, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 69.000 euros, dont le siège social a été transféré après l'acquisition ZA les Chênes - Les Echets - 01700 Miribel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Villefranche sous le numéro 500 998 232.

Cette société a pour activité : la dératisation, la désinfection de bâtiments, la désinsectisation, la fumigation et la destruction de vermines, dé-moussage, dépiégeage, nettoyage et débarrasement d'objets encombrants.

Intégration fiscale AZURTECH ENVIRONNEMENT

Par option fiscale en date du 10 mars 2017, les sociétés AZURTECH ENVIRONNEMENT et Groupe BatiSanté ont déclaré l'entrée de la société AZURTECH ENVIRONNEMENT dans le groupe fiscalement intégré formé par la société Groupe BatiSanté, et ce à effet du 01/01/2017.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Intégration fiscale SAMOA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Par option fiscale en date du 10 mars 2018, les sociétés SAMOA et Groupe BatiSanté ont déclaré l'entrée de la société SAMOA dans le groupe fiscalement intégré formé par la société Groupe BatiSanté, et ce à effet du 01/01/2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Consolidation

Les comptes de la société GROUPE BATISANTE SAS sont consolidés selon la méthode de l'Intégration Globale.

Intégration Fiscale

La société GROUPE BATISANTE SAS est tête de Groupe.

Le groupe fiscal a été constitué en date du 01/01/2007 et est composé au 31/12/17 par les sociétés GROUPE BATISANTE SAS, 01CONTROLE SAS, CHRISTAL SAS, DEP SAS, ETB ASCENCEURS SAS, SAGEX SAS, TOPICS SAS, VALMI SAS, VOLTAIRE ELECTRIC SAS, et AZURTECH SAS.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs.
- la charge ou l'économie d'impôt que la société mère doit supporter résulte d'une différence entre l'impôt groupe et la somme des charges d'impôt des filiales, calculées conformément aux règles de droit commun.
- les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice; l'exercice où

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors la charge d'impôt.

L'impôt sur les bénéfices concerne uniquement la charge d'impôt de l'exercice.

Les crédits d'impôts calculés dans les comptes des filiales sont remontés dans les conditions de droit commun à la mère intégrante;
(TOTAL CICE 2017 issus des filiales = 907.630€)

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 57 201 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 57 201 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	57 201
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	57 201

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	76 449		3 774 610
Installations générales agencements aménagements des constructions	19 280		102 223
Installations générales agencements aménagements divers	1 200		503 496
Matériel de transport			619 302
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 795		966 728
TOTAL	42 275		2 191 748
Autres participations	87 328 447		50 517 081
Prêts, autres immobilisations financières	93 528		63 855 894
TOTAL	87 421 975		114 372 975
TOTAL GENERAL	87 540 699		120 339 333

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		0	3 851 059	3 851 059
Installations générales agencements aménagements constr.			121 503	121 503
Installations générales agencements aménagements divers		0	504 695	504 695
Matériel de transport		31 403	587 899	587 899
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			988 523	988 523
TOTAL		31 404	2 202 619	2 202 619
Autres participations		87 647 496	50 198 032	50 198 032
Prêts, autres immobilisations financières		32 560	63 916 862	63 916 862
TOTAL		87 680 056	114 114 894	114 114 894
TOTAL GENERAL		87 711 460	120 168 572	120 168 572

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	76 449	1 850 420		1 926 869
Installations générales agencements aménagements constr.	7 241	88 255		95 496
Installations générales agencements aménagements divers	15	233 576		233 591
Matériel de transport		451 545	24 401	427 144
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 454	633 856	282	647 593
TOTAL	20 710	1 407 232	24 118	1 403 824
TOTAL GENERAL	97 159	3 257 652	24 118	3 330 693

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 850 420				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	88 255				
Instal.générales agenc.aménag.divers	233 576				
Matériel de transport	451 545				
Matériel de bureau informatique mobilier	633 856				
TOTAL	1 407 232				
TOTAL GENERAL	3 257 652				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		85 492			85 492
TOTAL		85 492			85 492

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		100 000			100 000
Autres provisions pour risques et charges	363 998	59 094	114 800	249 198	59 094
TOTAL	363 998	159 094	114 800	249 198	159 094

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	28 401 611	31 312 487		28 401 611	31 312 487
TOTAL	28 401 611	31 312 487		28 401 611	31 312 487
TOTAL GENERAL	28 765 609	31 557 073	114 800	28 650 809	31 557 073

Dont dotations et reprises				
financières		31 312 487		
exceptionnelles		162 043	420 698	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	63 916 862	63 719 480	197 382
Autres créances clients	5 627 643	5 627 643	
Personnel et comptes rattachés	3 850	3 850	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	954	954	
Impôts sur les bénéfices	71 192	71 192	
Taxe sur la valeur ajoutée	95 418	95 418	
Groupe et associés	6 950 143	6 950 143	
Charges constatées d'avance	427 162	427 162	
TOTAL	77 093 224	76 895 842	197 382

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	16 349 483	16 349 483		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	45 954 113	15 883 823	30 070 290	
Emprunts et dettes financières divers	545 984	545 984		
Fournisseurs et comptes rattachés	845 024	845 024		
Personnel et comptes rattachés	1 085 624	1 085 624		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	612 224	612 224		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 060 143	1 060 143		
Autres impôts taxes et assimilés	221 112	221 112		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150 494	150 494		
Groupe et associés	3 358 940	3 358 940		
Autres dettes	73 139	73 139		
TOTAL	70 256 280	40 185 990	30 070 290	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	575 742			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 056 471			

Détail des dettes suite restructuration en K€ à la clôture

Emprunt Senior BNP TrA : 15.873

Emprunt Senior BNP TrB : 30.070

Emprunt OC : 16.349

Intérêts sur Emprunt OC : 451

Total : 62.743

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	20 858 987	144 555		21 003 542

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	2 365 699	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables :

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Depuis le 1er janvier 2016, conformément au règlement de l'ANC 2015-06, les mali de fusion ou de confusion affectés à des titres de participation sont présentés sur la ligne "Autres immobilisations financières".

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition des titres de participation augmentée des mali éventuels affectés aux dits titres, une dépréciation est constatée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 238 778
Autres créances	954
Total	3 239 732

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 428
Emprunts et dettes financières diverses	6 812
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 362
Dettes fiscales et sociales	1 778 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 000
Autres dettes	73 131
Total	2 118 254

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	427 162
Total	427 162

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		50 198 032	
Créances clients et comptes rattachés		2 386 301	
Autres créances		6 928 322	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		53 230	
Autres dettes		3 184 688	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	4 435 838
Refacturations Locations et Frais Accessoires	2 467 776
Prestations Commerciales	12 046 335
Autres Activités Annexes	21 278
Total	18 971 227

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	30
Employés	64
Total	94

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 647 610	3 986 129
Dont entreprises liées	607 071	3 930 877

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 46.000 €uro, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 46.000 €uro
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €uro

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Dans le cadre de la mise à disposition de prêts au titre du contrat de Crédit Senior (crédits de refinancement des dettes du groupe Batisanté et crédit renouvelable), pour un capital restant à rembourser, chez BAI, de 51.000.000 €uro, il a été consenti en faveur de la BNP pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues au titre de contrat de Crédit Senior :

- Le nantissement du compte d'instruments financiers de BAI ouvert à son nom dans les livres Batisanté Holding et sur lesquels sont virées l'intégralité des actions Batisanté Holding (20 250 000) et des autres valeurs mobilières émises par Batisanté Holding et détenues par BAI.

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				4 337 805	4 337 805
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				2 384 667	2 384 667
- dotations de l'exercice				511 227	511 227
Total				2 895 894	2 895 894
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				2 379 431	2 379 431
- exercice				645 514	645 514
Total				3 024 945	3 024 945
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				536 816	536 816
- entre 1 et 5 ans				467 331	467 331
Total				1 004 147	1 004 147

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Le groupe BATISANTE utilise la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (PBO).

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles, de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Age de départ : entre 60 ans et 67 ans
- Taux de Turnover : entre 0% et 7%
- Taux d'actualisation : 1,30%
- Taux d'inflation : 1,5%

Les engagements de retraite au 31/12/17 ont été estimés selon cette méthode à 907.364 €.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée dans les comptes sociaux au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- Effort Construction	25 290
Total des allègements	25 290

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
GROUPE BATISANTE	SAS	21 003 542	9 RUE EDMOND MICHELET 93360 NEUILLY PLAISANCE

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS SAMOA - SAS VALMI - SAS TOPICS - SAS SAGEX - SAS VOLTAIRE ELECTRIC - SAS ETB ASCENCEURS - SAS DEP - SAS ABSA CHRISTAL - SAS AZURTECH ENVIRONNEMENT - SAS 01 CONTROLE - Participations détenues entre 10 et 50 %										
	10 000	280 482	100.00	570 000	570 000	200 000		1 534 097	1 944	
	176 990	51 917		2 450 000	2 450 000	522 147		1 404 270	81 377	
	16 000	54 078		1 550 000	1 550 000			1 562 165	330 573	
	44 352	166 850		6 128 324	6 128 324	4 457 818		16 114 801	576 054	
	495 400	1 194 854		1 877 258	1 877 258	103 162		1 342 239	118 457	
	88 000	69 152		328 533	328 533			1 513 043	341 077	
	41 040	1 212 314		10 878 061	10 878 061			11 321 915	836 095	
	122 176	2 358 519		20 506 960	20 506 960	792 420		16 116 607	308 472	
	32 370	26 440		824 679	824 679	258 871		766 288	31 651	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	250 848	816 051		2 689 796	2 689 796			3 679 871	545 680	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cessions Immobilisations	2 292	77520000
- Provisions Litiges Except	420 698	78750000
Total	422 990	
Charges exceptionnelles		
- Cessions Immobilisations	7 003	67520000
- Regul Tiers Divers	114 800	67180000
- Regul Tiers Divers	5 500	67100000
- Amort Derog	62 043	68725000
- Provision Litige Except	100 000	68750000
- Amendes Penalties	73 310	67120000
Total	362 656	

Groupe BatiSanté
Société par Actions Simplifiée au capital de 21.003.542 euros
Siège Social : 9, rue Edmond Michelet
93360 Neuilly Plaisance
490 864 790 R.C.S. Bobigny

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 AVRIL 2018**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET
RESOLUTION D'AFFECTATION ADOPTEE**

ART L232-23 DU CODE DU COMMERCE

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

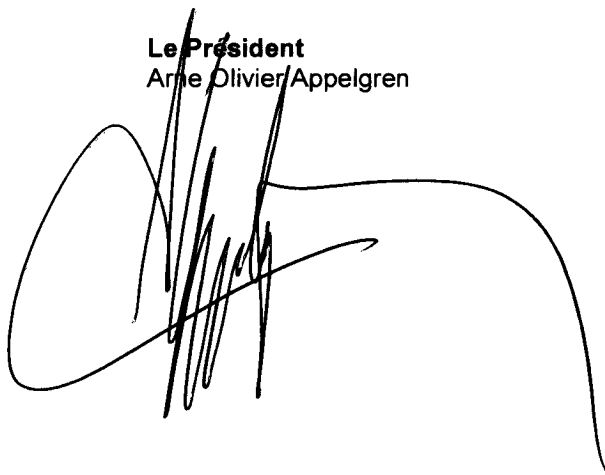
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

La Collectivité des Associés, sur proposition du Comité de Direction et après approbation par le Conseil de Surveillance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à (24.617.362,88) euros en totalité au compte "Report à Nouveau".

La Collectivité des Associés prend acte, conformément aux dispositions des articles 47 de la Loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du CGI, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est

Le Président
Arne Olivier Appelgren

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and vertical strokes, positioned below the printed name of the President.